

420

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 420 15 septembre 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
René Duboux

Un indice trop pondéré

Août 1914 = 100

Septembre 1939 = 100

Septembre 1966 = 100

Septembre 1977 = 100.

Après avoir par deux fois malencontreusement choisi sa base de départ, l'indice suisse des prix à la consommation a subi une révision fondamentale il y a tout juste onze ans. Aujourd'hui déjà, on efface à nouveau tout — manière de parler — et la rentrée nous apporte un indice remis à neuf. Depuis l'automne 1973 où Nello Celio avait promis la révision de l'indice, DP a souligné à plusieurs reprises l'importance de cette opération, dont les aspects techniques risquent sans cesse de dissimuler la signification politique.

Maintenant que le combat (mené par qui ?) est virtuellement terminé, on peut dégager le sens de la révision effectuée, dont nous ne connaissons d'ailleurs le détail que le mois prochain.

Le nombre d'articles (« positions ») pris en considération pour le calcul de l'indice augmente de plusieurs dizaines; les adjonctions comblent certaines lacunes (habits et sous-vêtements pour enfants, studios et appartements de cinq pièces) ou suivent simplement l'évolution du marché et de la consommation (surgelés, pains spéciaux, lave-vaisselle). Le prix d'achat d'une auto, neuve ou d'occasion, entrera même dans le calcul de l'indice, où ses variations pèseront aussi lourd que celle de tout le groupe « chauffage et éclairage »... Les coefficients de pondération choisis marquent le très net recul des groupes de dépenses prioritaires (alimentation habillage, logement), qui chutent de 61% à 47%, tandis que les dépenses plus ou moins discrétionnaires (transports, instruction et loisirs) voient leur part doubler, de 14% à 30% (voir p. 2).

Sans être fondamentalement fausse, l'évolution ainsi restituée exagère celle que vivent les ménages moyens; elle reflète bien davantage le style de vie et de consommation d'une classe dont les revenus

se situent au-dessus de la moyenne; une classe qui était précisément trop bien représentée dans l'échantillon fort discuté des quelque mille ménages recrutés par l'OFIAMT pour tenir leurs comptes tout au long de 1975 et fournir ainsi les bases de la pondération.

Grâce à l'ordinateur qui pourra digérer une plus grande masse d'informations que le système quasi manuel utilisée jusqu'ici, les relevés se font plus fréquents. La périodicité semestrielle, appliquée depuis toujours à la presque totalité des produits non-alimentaires et des services, disparaît au profit de relevés trimestriels, — sauf pour les loyers, qui continueront d'être « saisis » en mai et novembre. Ces deux mois vont rester ceux pour lesquels on attend l'indice avec le plus d'intérêt. Au reste, l'étalement des relevés permettra mieux encore que jusqu'ici aux différents mouvements enregistrés de se neutraliser pour donner à l'indice général une allure plus sereine.

Car tel sera bien effectivement le premier résultat de la révision qui s'achève. En augmentant le nombre des « positions » retenues, en modérant l'importance des achats de première nécessité, en augmentant la fréquence des relevés, on en vient à réduire les écarts et à faire de l'indice un instrument de mesure plus fidèle... mais plus docile aussi !

Au demeurant, dans toute sa sophistication hévétique modérée, le nouvel indice se rapproche de la fonction qu'on lui demande continuellement de remplir : celle d'un baromètre du coût de la vie, et non plus, comme à l'origine, celle d'un enregistrement des prix influant de façon décisive sur les budgets familiaux des salariés.

Reste à savoir dans ces conditions s'il ne faudrait pas calculer plusieurs indices, correspondant à plusieurs genres de vie caractéristiques.

Reste à savoir aussi comment rétablir et conforter la confiance en un indice si sage et neutre que personne ne va pouvoir y reconnaître le reflet de la réalité vécue.

Deux jolis petits problèmes à résoudre d'ici la prochaine révision...

ANNEXE DE LA PAGE 1

Ceux qui ont (re) fait l'indice des prix

L'élaboration des bases de calcul de l'indice des prix à la consommation compte parmi les tâches de la Commission fédérale de statistique sociale, dont voici la composition pour 1977-1980 :

Président

Walter Kull, 1909, ancien directeur de la Banque nationale

Vice-président

Hans Guth, 1913, prof. à l'Université de Bâle

Statisticiens

Andreas Knecht, 1944, directeur a. i. du Bureau de statistique de la ville de Berne

Robert Pattaroni, 1937, directeur du Service cantonal de statistique de Genève

Ztenek Lomecky, 1919, directeur du Bureau de statistique de la ville de Zurich

Jean-Jacques Senglet, 1922, directeur du Bureau fédéral de statistique

Karl Wunderle, 1928, directeur du Bureau de statistique du canton de Bâle-Ville

Employeurs

Dietegen Aebli, 1915, directeur de l'Association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie

Andreas Thommen, 1923, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses

Hans Weiersmüller, 1911, secrétaire général de la Société suisse des entrepreneurs

Salariés

Bruno Gruber, 1921, secr. central de la Confédération des syndicats chrétiens de la Suisse

Rudolf Gut, 1924, secrétaire central de l'Union Helvetia

Benno Hardmeier, 1930, collaborateur scientifique de l'Union syndicale suisse

Paysans

Josef Wuest, 1944, collaborateur scientifique de l'Union suisse des paysans

Consommateurs

Emilie Wildhaber, 1923, représentante du Forum des consommatrices suisses alémaniques et tessinoises

Experts

Luc Weber, 1941, professeur à l'Université de Genève

Otto Messmer, 1910, ancien directeur du Bureau de statistique de la ville de Berne

Robert Steimer, 1912, ancien directeur du Service cantonal de statistique de Genève

Ulrich Zwingli, 1910, ancien directeur du Bureau de statistique de la ville de Zurich

LE POIDS DES DÉPENSES DANS LA FORMATION DE L'INDICE

Le déclin de l'alimentation

Groupes de dépenses	Part (en %) dans l'indice		
	1939	1966	1977
Alimentation	40	31	20
Boissons et tabac	3	5	5
Textiles et habillement	15	13	8
Loyer	20	17	19
Chauffage et éclairage	7	6	4
Aménagement et entretien du logement	5	7	7
Transports	5	9	15
Santé et soins personnels	2	7	7
Instruction et loisirs	3	5	15
	100	100	100

DANS LES KIOSQUES

L'empire de Jean Frey

Dans son rapport de 1969 sur la concentration dans la presse suisse la commission suisse des cartels mentionnait quatre « konzerns » de presse en Suisse : Ringier, Jean Frey, Nationalzeitung et Lousonna.

Comme il est souvent question de Jean Frey ces temps, jetons un coup d'œil sur cette « concentration »-là. La société faitière est Jean Frey AG Zurich, dont les deux tiers du capital appartenaient et appartiennent certainement encore à Max Frey, actuellement vice-président du conseil d'administration. Celui-ci est en outre président de Zeitschriften-Verlag AG à Zurich, du Weltwoche-Verlag Karl von Schumacher & Co AG, d'Annabelle-Verlagsgesellschaft Zürich AG, de Cliché und Lithos AG Zürich, d'Offset + Buchdruck AG Zürich, d'ABC-Druckerei und Verlags AG à Zurich, de Druckerei Winterthur AG, Winterthur, d'Illustrations und Photopress AG, Zurich et de Kimola AG, Zürich, une société d'exploitation de cinéma. Le rapport de la commission des cartels mentionnait encore une toute petite participation de 3 1/3 % à la société qui édite le quotidien « Blick » et qui appartient à Ringier. Par rapport aux données de l'enquête de la commission des cartels, la maison a élargi son champ d'activité au cours des dernières années.

Ajoutons qu'après avoir fait l'objet de recherches par « TAT », le domicile de M. Max Frey est maintenant connu : Paris.

Une rectification amusante

— La « NZZ » a-t-elle été victime de la publication d'une édition pirate en 1967 ? Pas directement, mais l'incident mérite d'être signalé. Il y a dix ans, les collaborateurs de M. Rudolf Farner, l'homme qui domine la publicité en Suisse, ont publié pour son 50^e anniversaire un journal intitulé « NZZ » et qui portait en première page un

hommage sur trois colonnes. Or, quand le rédacteur de la revue professionnelle « Werbung-Publicité » a rendu hommage cet été à Rudolf Farner, pour son soixantième anniversaire, il s'est notamment référé, sérieusement, à cette publication de circonstance d'il y a dix ans. Conséquence : une rectification dans le dernier numéro de « Werbung-Publicité » avec les explications de rigueur et la précision que la rédaction de la « NZZ » n'a pas l'habitude de consacrer un article à des personnalités avant leur soixantième anniversaire et qu'elle n'avait pas fait d'exception pour M. Farner à l'époque...

Dix ans de sélection hebdomadaire

— Le « Tages-Anzeiger » de Zurich a lancé, il y a dix ans, une sélection hebdomadaire sur papier mince pour les Suisses de l'étranger. Cette édition semble répondre à un besoin puisqu'elle continue de paraître.

L'édition pour l'étranger est préparée le lundi matin avec la matière de la semaine précédente. Pas seulement des nouvelles suisses mais aussi des prises de position sur les événements internationaux, ce qui ne plaît pas à tous les destinataires. Comme le relève le « Tages-Anzeiger » quotidien (5.9), des Suisses du Chili n'apprécient pas les critiques adressées à la dictature qui règne sur ce pays et les Suisses de Rhodésie et d'Afrique du Sud n'aiment pas du tout l'opposition que manifeste leur journal à la politique d'apartheid. En résumé, le journal « doit faire sentir à nos compatriotes que la Suisse est en mouvement et se transforme. Qu'il y a beaucoup de jeans à côté des capets d'armailles et que la Suisse sera différente lors de leur prochaine visite au pays parce qu'elle n'est pas un musée mais un pays qui vit au rythme du temps comme les autres pays. »

— La livraison de septembre du Service d'information tiers-monde (case postale, 3000 Berne 9) est tout entière consacrée à la situation au Chili, quatre ans après le putsch. Au sommaire, un bilan économique du pays, le rôle des Eglises dans la

défense des droits de l'homme et la politique des Etats-Unis à l'égard du Chili. Des chiffres, par exemple, pour situer l'ampleur croissante des masses populaires aux prises avec la faim et parallèlement la concentration toujours plus forte de la richesse dans le pays : les salaires des employés et des travailleurs pour la période 1971-1973 représentaient 59,5% du revenu national, alors que pour la période 1974-1976 leur part n'est plus que de 30%...

La bible des consommatrices

« Bien sûr, plusieurs fois déjà M^{me} Pittet en a eu le pressentiment : c'était comme si quelque chose bougeait dans les accoudoirs en simili-cuir. Mais elle n'y regardait pas de trop près. Juste un regard en coin de temps en temps, et elle pensait à autre chose.

Pourtant ce matin, la chose est parfaitement claire, parfaitement soulignée par le rayon de soleil qui s'appuie dessus : les accoudoirs en simili-cuir sont complètement fendillés après six mois de service.

— Heureusement qu'il y a la garantie !

Et M. Pittet bondit sur son contrat.

Le contrat lui susurre doucement : Les meubles sont garantis dix ans. Sont cependant exclus de cette garantie : les petits meubles, les meubles isolés, les miroirs, les tapis, la literie, les tissus, les meubles rembourrés, les meubles en matière synthétique, les meubles d'occasion neufs ou usagés, les dommages imputables à... »

A force d'évoquer dans « J'achète mieux » des problèmes de droit et de donner aux lecteurs des conseils précis en matière de consommation, la Fédération romande des consommatrices avait fini, au long des septante numéros de sa revue, par éclaircir l'horizon de milliers de consommateurs ; mais tous ces points de repère restaient dispersés, et les renseignements pas toujours aisément accessibles.

Aujourd'hui, cette lacune paraît comblée et les consommateurs ont leur bible, sous la forme d'un

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une enquête sur l'énergie hydraulique en Suisse, en particulier dans la perspective d'une modernisation des installations en question, modernisation que l'on a présentée ici et là comme génératrice d'une précieuse force énergétique supplémentaire.

— Dans le supplément de fin de semaine de la « Basler Zeitung », deux pages consacrées à une réflexion sur l'école.

opuscule intitulé « A travers le maquis des lois »¹ : « Tout ce qui peut survenir, dès l'instant où un objet nous est proposé (à la porte ou dans un étalage), jusqu'au moment où, l'ayant acquis, payé et utilisé, nous sommes obligés de le donner à réparer »...

Voyez la table des matières ! Les sept chapitres capitaux : 1. La législation en faveur des consommateurs ; 2. L'offre (qu'est-ce que l'offre ? l'offre chez vous, à la porte, à l'essai, par correspondance, par téléphone) ; 3. Le contrat ; 4. Les obligations découlant du contrat (obligations du vendeur : la garantie, comment faire marcher la garantie, l'échange, le remboursement — obligations de l'acheteur : contrôler, payer) ; 5. Quelques espèces de contrat (la vente à tempérament, le petit crédit, la vente à livraisons successives, la vente à paiements préalables, location, vente, leasing, le contrat d'entreprise et la réparation, le devis) ; 6. Les servitudes des services (assainir la situation, le service après-vente, les agences de voyage, le nettoyage chimique, les agences matrimoniales, les déménagements, les assurances) ; 7. Comment se défendre...

Ce « petit manuel du consommateur averti » pourrait changer quelque-chose dans la vie des ménages romands : à la fois informatif et précis (des adresses, des numéros de téléphone, des modèles de « lettre-type »), à la fois critique, voir corrosif dans les conseils fournis par la FRC.

¹ Editeur : FRC, Stand 3, 1204 Genève.

AVANT LA VOTATION DU 25 SEPTEMBRE

«Monsieur le Docteur»

A Lausanne, à Nyon, à Genève, comme à Berne et à Zurich, dans les villes et les banlieues, les campagnes et les villages, le film « M. le Docteur » lance un débat passionnant et souvent passionné sur l'avortement. Quinze copies, dont quatre en version française, circulent actuellement dans toute la Suisse. Et les distributeurs ne parviennent pas à répondre à toutes les demandes !

Ces dernières semaines, on pouvait compter en moyenne dix diffusions par jour. Certains jours plus de trente diffusions. Elles attirent un public considérable, bien plus important que celui des réunions traditionnelles où s'affrontent avec des mots spécialistes et politiciens.

Un dossier et des dons

C'est grâce à des dons, à la participation de l'association des médecins progressistes et de membres du MLF, grâce surtout à l'action de « Filmkollektiv Zürich » que « Monsieur le Docteur » a pu être réalisé. En quelques mois, la votation ayant été programmée plus tôt que ne le prévoyaient les auteurs, ceux-ci, une dizaine de personnes dont trois spécialistes du cinéma, ont voulu présenter un reportage, un dossier d'information. Trois parties essentielles : la pratique en temps réel d'un avortement par aspiration, les réactions des habitants d'un village de Glaris à la projection de ce document, enfin des témoignages de femmes qui ont avorté.

Un film de qualité, sur le plan scientifique et sur le plan sociologique et humain. Il montre clairement et sans provocation la réalité, les problèmes et les implications de l'avortement. Il déclenche les réactions des publics, silence, rires, applaudissements, questions et professions de foi lorsque les débats sont bien conduits. Malheureusement la version française ne restitue pas la densité et la complexité des témoignages, des situations. Le

pouvoir d'émotion et d'interpellation de ce document nous atteint moins directement qu'en Suisse alémanique.

On sait que diverses tentatives ont été faites pour empêcher la diffusion de ce film. Des plaintes, des pressions. Dans certaines régions les projections se heurtent à des refus, des chicanes, des manifestations. Car les adversaires de l'initiative l'ont bien compris : les images vont au-delà des mots, les positions relèvent autant de l'inconscient que du rationnel.

Au Centre d'Animation cinématographique de Genève, il y avait environ 400 personnes pour la représentation-débat du film. Précédée par la projection de la remarquable production Guigoz « Les premiers jours de la vie », elle était suivie d'une rencontre avec les auteurs, notamment le médecin qui pratique l'avortement par aspiration. Un public très jeune, une majorité de femmes, presque tous acquis à la solution des délais. Les voix de l'opposition ne se manifestèrent guère.

Seule une député PDC au Grand Conseil eut le courage de défendre des positions des adversaires de l'initiative. Mais son discours ne passait pas dans ce public particulier, il engendrait même l'hilarité. En revanche, des femmes purent faire entendre leur revendications de mettre fin à leur antique fatalité, la nécessité de la lutte.

Selon les auteurs du film, le débat est resté diffus et dépassionné. En Suisse romande en général, la plupart des spectateurs semblent acquis à l'avortement. Le film n'attire-t-il que les convaincus ? Ou les opposants n'osent-ils pas se manifester ? Dans d'autres régions, il déclenche des réactions violentes, les débats sont plus passionnés. Si le film n'est pas militant, néanmoins il apparaît favorable à l'avortement dans sa démarche, dans la présentation des faits. En tout cas il reste un moyen unique pour mobiliser l'opinion publique, poser les problèmes de manière directe et concrète.

« Filmkollektiv Zürich » avait soumis ce projet de réalisation, et d'autres encore, notamment sur la participation, à la commission fédérale du cinéma.

D'abord acceptés, ils ont été finalement écartés par les instances supérieures. Sujets trop politiques, trop chauds. Et c'est pour la même raison sans doute qu'il est écarté du petit écran. La TVSR en présentera peut être un extrait, la TVSA pourrait le programmer après les votations.

Une occasion manquée

Encore une belle occasion manquée : « Monsieur le Docteur » est un reportage exemplaire qui provoque des réactions et interpelle chacun sans violer les sensibilités. Surtout lorsqu'il est précédé de l'admirable « Les premiers jours de la vie » qui peut illustrer certains arguments des adversaires de l'initiative.

Le film, sous cette forme, constitue aujourd'hui le meilleur moyen d'information et de sensibilisation du public. Il anime les campagnes lors des votations, mobilise le corps électoral, rend enfin compréhensibles et vivantes les implications des scrutins. Il faudra désormais compter avec la présence à Zurich et à Genève d'unités indépendantes de production de films. Qu'il s'agisse de l'avortement, du Jura, du service civil, il importe que le débat soit rendu intelligible à tous et que la participation des citoyens soit la plus élevée.

Interruption de grossesse : trois semaines pour un débat

« Vous êtes une rédaction d'hommes, que savez-vous de la grossesse ? Que savez-vous du martyre des mères ayant des enfants non-désirés et leur faisant payer plus ou moins inconsciemment le fait d'être nés. Si vous voulez avoir une société faite d'êtres responsables, lucides, pensez que les enfants voulus d'aujourd'hui seront mieux à même de dépasser le rôle de soumis, d'exploités ou de martyrs ! (...) ».

Les lettres qui parviennent à « Domaine Public », à l'image certainement de celles qui sont envoyées

à tous les journaux à propos de l'interruption de grossesse ces jours-ci sont de plus en plus violentes et péremptoires. C'est bien le temps des anathèmes, des disqualifications sans appel, de l'intolérance.

Et de fait, la question posée le 25 septembre prochain n'est pas de celles qui permettent de glisser sur la surface des choses : on comprend la virulence de certaines prises de position, le ton presque désespéré de certains credos.

Au surplus, cette votation située à la sortie des vacances, cette « campagne » réduite pratiquement à trois semaines de débats non-stop, cette sorte d'urgence imposée par le calendrier après un débat parlementaire de près de trois ans ponctué de dérobades, de faux-fuyants, de manœuvres de retardement, tout cela n'est pas propice à un dialogue, à un effort de compréhension mutuelle.

A cela s'ajoute que la tactique du gouvernement fait de ce vote une sorte de tout ou rien, tant il est vrai qu'en cas de refus de l'initiative il ne restera plus aux Suisses et aux Suissesses qu'une apparence de contre-projet, sous la forme d'une nouvelle mouture des articles du Code pénal qui ne changerait rien au scandaleux hiatus existant entre la réalité sociale et la loi elle-même (« solution » dite des indications).

Bref, en ce mois de septembre, tout concourt à fausser les termes du débat, déjà incroyablement délicat, sur l'interruption de grossesse. Et jusqu'à cette expression de solution des délais sur laquelle on se prononce en sachant pertinemment que rien ne sera justement résolu, si l'adoption de ce texte ne va pas de pair avec le réexamen des conditions pratiques de la vie familiale dans notre pays (logement, maternité, etc.), avec la mise sur pied dans les plus brefs délais d'une campagne permanente d'information sur le sujet et sur la contraception, entre autres.

Pour notre part, après avoir dans ces colonnes examiné les différentes « solutions » en cause, nous nous sommes efforcés de placer des jalons qui permettent de donner corps à cette « solution » des délais à laquelle va notre préférence, en exa-

minant notamment la place faite à la femme et à la mère dans notre organisation sociale. Cela passait aussi bien sûr par un accent mis sur les limites du débat (« le débat est au fond limité par des défenses inconscientes individuelles et collectives, à base d'angoisse et de culpabilité, qu'il est très difficile de surmonter ». P.-A. Gloor. Cf. DP 377), sur l'analyse très délicate de la situation personnelle des femmes qui demandent une interruption de grossesse (DP 321).

En mai 1975, nous écrivions donc, sous le titre « Pour une solution des délais », les lignes suivantes qui fixaient notre démarche, et qui continueront à le faire, tant il est vrai que la votation de septembre n'est qu'une étape — importante, certes — dans une revision indispensable de notre cadre de vie :

« (...) La solution des délais repose sur un grand respect de la personne humaine, respect de l'être humain déjà parvenu à maturité — la femme enceinte — dont elle étend l'autonomie. Le début de la grossesse est considéré comme une affaire personnelle, sur laquelle la société et l'Etat n'ont pas à exercer de contrôle, pas plus qu'ils ne peuvent dicter à un couple le nombre d'enfants qu'il doit ou peut avoir. On voit mal d'ailleurs, quel intérêt l'Etat aurait à intervenir à ce stade, lorsqu'il ne fait pas une politique nataliste.

» Alors que la solution des indications oppose les intérêts de la mère à ceux du fœtus et fait trancher ce litige par un tiers, celle des délais refuse de conférer à ce conflit une portée sociale. Le problème subsiste, mais de social il devient purement moral et doit être tranché par la femme enceinte, considérée comme un être adulte.

» Le respect des potentialités que représente le fœtus est pris en considération avec un sérieux aussi grand que dans la solution des indications. Seule change l'instance de décision du conflit qui surgit d'une grossesse non-désirée : aux conceptions morales de la femme ne sont plus substituées celles de tiers, sous le couvert de la protection de la vie. La principale intéressée peut apprécier elle-même si elle est en état d'avoir l'enfant dont la

société lui impose l'éducation en tout état de cause. Il est évident qu'elle ne peut faire son choix librement et en connaissance de cause que si les conseils d'un personnel spécialisé lui sont assurés et si des conditions sociales décentes lui sont offertes pendant sa maternité. Obliger une femme à avoir un enfant sans lui en offrir le moyen est une hypocrisie; lui laisser le choix théorique d'avoir ou non un enfant, sans créer les conditions pratiques de ce choix en est une autre.

» La solution des délais paraît la seule conforme au respect de la personne de la femme enceinte, et plus généralement de la vie ».

Lousonna à Genève

L'apparition d'une nouvelle formule de la « Tribune de Lausanne » s'était accompagnée, il y a quelques mois, d'une refonte de l'effectif rédactionnel travaillant tant à « 24 Heures », qu'à la TLM. Etait née une agence d'information, Air, qui allait fournir de la « matière » à la fois aux deux plus forts tirages vaudois (pour ne pas parler de leur place prépondérante sur le marché romand); le tout sous l'égide de Lousonna, cette société qui coiffe à la fois « La Suisse », la TLM et « 24 Heures », entre autres publications.

Cet effort de rationalisation avait, à l'époque, soulevé quelques craintes : les deux quotidiens garderaient-ils leur identité, leur liberté de manœuvre, leur intérêt propre ? L'existence de deux titres se justifiait-elle encore au-delà de l'astuce commerciale ? n'était-ce pas un sérieux coup porté à la diversité de la presse vaudoise ? En tout état de cause, la TLM semble avoir gardé son public...

Ce qui surprend, en revanche, et qui inquiète, c'est l'apparition des textes de l'Agence Air dans le « Journal de Genève », et bien sûr dans la « Gazette de Lausanne ». Par la vertu de l'accord négocié à Genève, ce sont évidemment les lecteurs lausannois et vaudois qui voient leurs sources d'information se restreindre; c'est aussi un journal « d'opinion » qui s'aligne... Diversité de la presse : les mots et la réalité.

Marginaux

A propos de ce que j'écrivais (DP 416) sur le livre du docteur Olivenstein, « Il n'y a pas de drogués heureux », j'ai reçu d'un camarade de DP un mot qui me paraît mériter réponse : « J'ai buté, m'écrit-il, sur cette petite phrase : *Ce n'est pas que je m'intéresse beaucoup au problème de la drogue, y voyant à tort ou à raison un épiphénomène* (...) » Et il poursuit :

« Pour toute une troupe d'assoiffés, la drogue est devenue l'affaire du siècle. Je ne parle pas seulement des trafiquants, mais également de tout le *lobby thérapeutique* qui tourne autour de ça, s'en abreuve et y prend son pied, je parle également de « La Suisse » (...) qui publie des salades inédites avec témoignages et interviews des ténors et patrons de la psychiatrie, je parle des conseillers d'Etat qui produisent des projets de lois, des députés qui s'engouffrent derrière eux jugeant le filon payant. Alors, si la drogue c'est ça, on peut la qualifier d'épiphénomène.

» Mais justement, la drogue, ce n'est pas ça, et je voyais en toi plutôt l'éducateur attentif et prêt à percevoir de manière plus fine la question. Car la drogue, ce sont des visages dans la rue, on les croise ou on ne les croise pas, des projets anéantis, des vies bousculées, à la dérive, et c'est surtout la souffrance, telle qu'elle s'insinue partout, dans les hôpitaux, dans les prisons, dans les lieux où l'on enferme, où l'on exclut, où l'on cache. Tu conviendras je pense avec moi que cette souffrance-là n'est pas un épiphénomène... »

Je suis entièrement d'accord avec mon correspondant. Et je m'aperçois une fois de plus qu'on croit être clair, que je crois être clair, et que je ne le suis pas !

En effet, parlant d'un épiphénomène, je ne voulais pas du tout dire par là que c'est un phénomène secondaire, ou de peu d'importance. J'entendais le mot comme on l'entend quand on dit que la fièvre est (parfois) un épiphénomène de telle ou

telle maladie (éventuellement fort grave, éventuellement mortelle) — un phénomène qui n'a pas sa source en lui-même. C'est-à-dire qu'il est inutile, ou à tout le moins insuffisant, de combattre la fièvre (avec de la quinine, etc.), mais qu'il faut combattre la cause. De même, si par quelque miracle, par quelque disposition répressive, ou même par quelque moyen thérapeutique, nous parvenions à « guérir » les drogués, je ne crois pas que nous en serions beaucoup avancés. Car les causes du mal me paraissent politiques et je dirais métaphysiques.

Politiques : une société qu'un certain nombre de nos contemporains, et particulièrement des jeunes, trouvent invivable. Métaphysiques : une vie, aux yeux de beaucoup, dépourvue de sens profond...

Drogue: le combat et les titres

Drogue : le mot à peine prononcé, déjà les voiles se multiplient qui masquent la réalité. Le combat n'est à l'évidence pas celui que reflètent les titres de la presse quotidienne, d'autant plus importants que la « prise » est grosse, d'autant plus larges que la peine dictée par un tribunal est lourde. Le combat véritable est ailleurs, incroyablement difficile à cerner, encore diffus dans les chuchotements, toujours atomisé à travers les drames individuels. Un combat déroutant, tant est prise en défaut notre habitude de nous réfugier dans des solutions globales : à mal de société, remède de société... Ici, plus la vague s'étend, et plus la résistance, pour être efficace, devrait s'organiser, semble-t-il, sur des bases étroites.

On avait bien tenté de réagir sur une grande échelle. Rappelez-vous par exemple les propos tenus devant le Grand Conseil genevois par le conseiller d'Etat Fontanet, chef du département de justice et police en réponse à une interpellation sur le sujet. C'était en avril 1975. M. Fontanet avait défini les « intentions » du Conseil d'Etat genevois en la matière :

A propos de malaise que certains éprouvent à vivre dans notre société, je dois faire un second *mea culpa* :

J'ai défendu, en son temps, l'initiative visant à interdire l'exportation des armes. J'ai eu grand tort, je le reconnais. Nos adversaires nous disaient bien que la Suisse n'a pas à juger, à décider que les uns sont dignes de recevoir des armes et les autres pas. Je les rejoins aujourd'hui dans la joie qu'ils doivent éprouver en apprenant que l'arme qui a tué le procureur général Buback était de fabrication suisse, de même, à ce que l'on dit, que celle qui a servi à l'enlèvement de M. Schleyer. Dans les deux cas, la *qualité* était irréprochable.

J.C.

1. Augmenter les moyens techniques dont la police dispose pour lutter contre « les infractions en matière de stupéfiants », soit notamment augmenter les effectifs de la brigade des stupéfiants, accélérer la répression à l'égard des trafiquants (une tâche « prioritaire »), renforcer les mesures contre les trafiquants et consommateurs étrangers, imposer aux pharmaciens de « placer leurs produits à base de stupéfiants dans des coffres scellés au mur ».

2. Créer un conseil de surveillance en matière de toxicomanie « réunissant les représentants des milieux médico-sociaux, judiciaires, politiques et privés, à l'image, toutes proportions gardées du conseil de surveillance psychiatrique » (avec réunion d'un « bureau », chaque mois, pour faire le point de la situation).

3. Tirer parti de la nouvelle législation fédérale permettant aux cantons d'ordonner l'hospitalisation forcée des personnes dépendantes à des fins de désintoxication et de traitement.

4. Apporter un soutien officiel aux œuvres et aux organisations privées qui s'occupent des drogués.

L'exécutif genevois formulait en particulier le vœu que se crée une œuvre semblable à celle mise sur pied par les alcooliques anonymes ou par la Main-Tendue, « deux organisations dont l'efficacité réside dans leur indépendance à l'égard des pouvoirs publics ».

Et M. Fontanet de proposer ce diagnostic : « Dans un domaine ou se mêle souvent asocialité, margi-

On le sait, la nouvelle administration américaine est en train de reviser la politique des Etats-Unis en matière de stupéfiants... avec toutes les conséquences que cela suppose pour le reste du monde. Ainsi le conseiller spécial du président Carter a-t-il pu déclarer lors de la deuxième conférence mondiale des « communautés thérapeutiques » (cf. « Le Monde », 26.8) : « La marijuana peut être cultivée partout aux Etats-Unis, et n'importe qui peut s'en procurer. Je crois que nous devons continuer à nous opposer fermement à sa légalisation, mais il faut bien voir que huit à neuf millions de personnes en fument régulièrement. Face à un phénomène d'une telle ampleur, la loi ne peut être appliquée systématiquement. Certains sont punis alors que d'autres ne le sont pas. Certains sont mis en prison et dotés d'un casier judiciaire sans profit pour la société. Cela fait peut-être plus de mal que les effets de la drogue elle-même ». En bref, le conseiller du président américain ne croit pas que « décriminaliser » l'usage de la marijuana entraînera une augmentation de la consommation ou de la production, fondant sa conviction sur l'expérience de l'Etat d'Orégon où l'usage de la marijuana est décriminalisé depuis trois ans.

nalité et délinquance, les pouvoirs publics ne peuvent pas tout faire; il est bon qu'il existe des organisations et des gens qui, sans relation de subordination, parfois sans relation quelconque avec les organes de l'Etat, peuvent être à même d'intervenir ».

Deux ans après, est-on toujours d'accord sur cette plateforme de combat ?

POINT DE VUE

La TGS lave plus blanc

Il me semble avoir lu, dans quelque gazette, que la France avait récemment produit de « nouveaux » philosophes.

Passons — car il doit s'agir en réalité de vieux modèles dont la peinture a été rafraîchie sommairement, juste de quoi éberluer les gogos du « Nouvel Observateur », toujours à la recherche d'une nouvelle savonnette philosophique.

Un brin plus intéressant me paraît être un autre courant : celui qui tente d'amalgamer biologie, cybernétique et politique.

Attention ! Rien, là non plus, de nouveau.

Tout a déjà été dit par Aristote, Saint Thomas d'Aquin, Denis de Rougemont et une multitude de gens qui n'ont rien écrit parce qu'ils avaient plus urgent à faire.

Il s'agit, grosso modo, de ceci : se rendant (enfin) compte que les doctrines, les idéologies, les programmes communs, les anti-doctrines, les anti-idéologies et les anti-programmes pas communs et tout ce business reposent le plus souvent sur des racontars, un certain nombre de gens (sachant à peu près lire et écrire) se sont mis dans l'idée qu'ils pourraient éventuellement trouver quelques certitudes du côté de la science.

En d'autres termes, ils se sont imaginés qu'ils pourraient fonder « scientifiquement » une théorie politique.

Bon, l'intention est louable en même temps qu'un peu louche.

Comme, justement, un vague domaine de recherche se trouvait disponible à un prix abordable, les amateurs ont commencé d'arriver. Le domaine en question, c'est une idée vieille comme le monde qui fut baptisée « Thé-

orie générale des systèmes », il y a une bonne trentaine d'années par un certain Ludwig von Bertalanffy — un type très bien, d'ailleurs.

A coup d'équations plus ou moins différentielles, d'un chouïa de thermodynamique et de biologie, Ludwig von B. a montré — de façon sympathique, il faut le noter — que tout est dans tout et qu'une porte peut être ouverte ou fermée. (Cf. son livre paru chez Masson en 1973, ce qui est un scandale puisque l'édition originale en anglais date, sauf erreur, de 1968.) A la TGS, s'est superposée une couche de cybernétique — dont on ne sait pas encore très bien de quel bois elle se chauffe — et le tout a donné une espèce de théorie plus ou moins politique qui dit notamment que si les choses vont plutôt mal, c'est parce que tout est trop centralisé. Moralité : il faut faire ce que Denis de Rougemont recommande de faire depuis des siècles, à savoir créer des unités de petites dimensions, auto-gérées et fédérées entre elles par des liens souples.

En langage compliqué : il faut mettre en place des systèmes stables fondés sur des sous-systèmes instables. Bref, il ne faut pas faire ce que fait la France depuis Napoléon. Parce que ça finit mal avec des âneries genre Concorde et Super-Phénix.

Les gens que ce genre de théorie intéresse peuvent toujours lire « Le social et le vivant » d'un certain Joseph Fontanet, paru chez Plon. Pour un ancien ministre, c'est honnête. Evidemment, il considère la France comme la troisième planète du système solaire. C'est gênant, très, très gênant.

Mais enfin, un ministre, français de surcroît, qui se pose des questions, ce n'est pas très courant.

M. Rudolph Gnaegi, lui, est-ce qu'il se pose des questions ?

Gil Stauffer

L'INITIATIVE SUR LA PROTECTION DES LOCATAIRES

Toujours les mêmes manœuvres

Allons bon ! Voilà maintenant « L'Atout » qui, dans ses colonnes hebdomadaires achetées dans les grands quotidiens romands, cite « Domaine Public » à l'appui de sa démonstration contre l'initiative « Pour une protection efficace des locataires »... L'idée n'est pas de toute première fraîcheur : les Groupements patronaux s'étaient, il y a quelques semaines, déjà autorisés de la même phrase extraite sans autres du texte paru dans DP 413 pour tenter de confondre les promoteurs de la dite initiative.

Il est bien sûr inutile de reprocher au rédacteur de « L'Atout » la pauvreté de ses petites manœuvres journalistiques. Elles font partie d'une campagne de presse — correspondance politique suisse à l'appui, on l'aura noté — qui aura surtout montré la faiblesse des arguments des opposants à l'initiative.

Une fois de plus, ce sont les mêmes mots qui réapparaissent : on brandit à tout va le spectre de l'« étatisation progressive de notre système économique et social » et cela permet d'éluder le débat sur le véritable contenu de propositions soumises à la consultation populaire. Le numéro est désormais bien rôdé : pour ne citer que deux exemples récents, il a déjà servi tel quel à propos de l'aménagement du territoire et de l'assurance-maladie. Suffira-t-il encore une fois à susciter un réflexe de défense à travers les cantons suisses ?

La parole à Jean Quéloz

Si vous n'avez pas été convaincus par le raisonnement de DP, écoutez au moins Jean Quéloz, secrétaire de l'Association vaudoise des locataires, un des hommes qui ont contribué à lancer l'initiative et qui répondait, en début de cette semaine

aux questions d'Alain Pichard (« 24 Heures », 12.9), lequel lui demandait, entre autres, si l'initiative débouchait sur une « atteinte de plus au libéralisme économique » : « Dans le domaine du logement, la loi de l'offre et de la demande ne joue pas. Elle ne joue que pour les appartements chers, mais pas pour la grande masse des appartements moyens (à preuve le peu de répercussions qu'a eues la baisse du taux hypothécaire sur les loyers...). L'initiative ne portera pas atteinte à la propriété privée en tant que telle, qui peut jouer un rôle bénéfique, mais elle empêchera les excès d'un libéralisme désordonné qui ces vingt dernières années ont causé d'importants dommages à l'économie générale en attisant l'inflation ».

Revenus des médecins une statistique de plus

Au début du mois, la Fédération des médecins suisses (FMH) publiait donc une nouvelle expertise concernant l'évolution des revenus des médecins libres praticiens dans notre pays. Le sujet est brûlant : on sait que le Conseil fédéral a été chargé, par voie de motion parlementaire, de produire un rapport sur « l'évolution de la situation des revenus des professions médicales et des prix médicaux ainsi que sur l'incidence de ces facteurs sur l'augmentation des frais dans le secteur de la santé publique ».

Il y a une année, une enquête menée en Suisse alémanique situait le revenu moyen brut des médecins suisses à plus de 250 000 francs... Aujourd'hui la puissante FMH rectifie le tir : selon ses calculs, la moyenne du revenu brut d'un libre praticien se monte pour 1971 à 110 800 francs, pour 1972 à 116 900 francs, pour 1973 à 128 700 francs, et pour 1974 à 138 400 francs. Tout est dans l'interprétation de ces chiffres ! On se demande quelles conclusions le Département fédéral de l'intérieur et l'Office fédéral des assurances sociales, directement concernés, tireront de la lecture de ce nouveau dossier.

Dans leur opuscule « Le secteur sanitaire suisse » (Ed. Hans Huber), Pierre Gygi et Heiner Henny produisaient l'année dernière des chiffres qui fournissent un premier élément d'appréciation si on les met en regard de ceux de la FMH, il s'agissait du total des dépenses occasionnées par les services des praticiens indépendants, une estimation faite sur la base de leurs revenus nets (moyenne cantonale) et de leurs frais généraux moyens; leur total pour 1973 : 1509 millions de francs, déduction faite de la propharmacie (quelque 2000 médecins alémaniques ont le droit de vendre eux-mêmes les produits pharmaceutiques qu'ils prescrivent). La « ventilation » par canton et par médecin (la colonne de droite donne les revenus bruts avant déduction des frais généraux et la moyenne pour la Suisse de 263 000 francs comprend une part de frais généraux d'environ un tiers) :

<i>Cantons</i>	<i>Dépense moyenne par médecin</i>
Zurich, Thurgovie, Appenzell AR, Appenzell AI, St-Gall, Schaffhouse	270 000
Grisons	223 000
Glaris, Uri, Schwyz, Zoug, Nidwald, Obwald, Lucerne	291 000
Berne	251 000
Bâle-Ville, Bâle-Campagne	312 000
Soleure, Argovie	283 000
Fribourg, Vaud, Valais	239 000
Tessin	245 000
Moyenne générale pour la Suisse	263 000

Note : Genève et Neuchâtel sont absents du tableau, faute de données suffisantes — Schaffhouse, Bâle-Ville, Argovie, Fribourg, Vaud Valais et Tessin sont les cantons sans propharmacie, tandis qu'à Zurich celle-ci est considérée comme « réduite ».